Session ordinaire 2019-2020

JS/PG,CE,LW P.V. PETI 18

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 06 mai 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 avril 2020**

2. **Avis quant à la recevabilité des 22 nouvelles demandes de pétition publique suivantes:**

   Demande de pétition publique 1561 - Ouverture de centres de formation sportifs et de gymnases

   Demande de pétition publique 1563 - Faire vacciner toute la population avant de commencer le déconfinement

   Demande de pétition publique 1564 - Imposition d'un quota de diffusion de musique "Made in Luxembourg" aux stations radios implantées au Grand-Duché du Luxembourg

   Demande de pétition publique 1566 - Récupérer les jours perdus avec les enfants

   Demande de pétition publique 1568 - Pétition demandant une semaine de Congé Récréatif Compensatoire suite au confinement COVID-19 pour tous les salariés du Luxembourg en 2021 ou 2022 !

   Demande de pétition publique 1571 - Fledermaus oder Mensch ? Gegen übertriebenen Gebietsschutz !

   Demande de pétition publique 1572 - Covid-19 - Chine - Réparation

   Demande de pétition publique 1573 - Caméras de surveillance - Résidences résidentielles

   Demande de pétition publique 1574 - Treizième mois du Gouvernement, des Députés et de la fonction publique

   Demande de pétition publique 1575 - Meilleure surveillance des employeurs où trop de départs massifs ont lieu afin de prévenir de futurs "burn out" et mise en place de solutions - réorganisation de la charge de travail ou obligation d'engager du personnel si les employés font plus de 40H par semaine

Demande de pétition publique 1577 - Accompagnement des familles pour les personnes en fin de vie dans les hôpitaux et les maisons de soins

Demande de pétition publique 1578 - Schließung der Supermärkte ("Grande Surface") an einem Sonntag auch in Zukunft beibehalten

Demande de pétition publique 1579 - Que les prix de l'immobilier baissent afin de permettre aux jeunes, ainsi qu'aux personnes à faible revenu d'acquérir un bien immobilier au Luxembourg !

Demande de pétition publique 1580 - Confinement et déconfinement FACULTATIF pour le peuple luxembourgeois et ses frontaliers FAKULTATIVEN Confinement an Déconfinement fir d'lëtzebuergesch Bevölkerung an seng Grenzgänger FREIE WAHL zum Fortführen oder Aufhebung der Ausgangssperre

Demande de pétition publique 1581 - Pétition relative à une prise en charge du loyer commercial en cas de période exceptionnelle

Demande de pétition publique 1582 - Lors de la signature d'une pétition, rajouter l'option « approuver » ou « désapprouver » une pétition

Demande de pétition publique 1582 - Lors de la signature d'une pétition, rajouter l'option « approuver » ou « désapprouver » une pétition

Demande de pétition publique 1583 - Pédicure médicale

Demande de pétition publique 1584 - Ons nei Heemecht / Mieux vivre au Luxembourg

Demande de pétition publique 1585 - Autorisation de célébrer la messe publique avec participation des fidèles

Demande de pétition publique 1586 - Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains

Demande de pétition publique 1587 - Refus d'une vaccination forcée

Demande de pétition publique 1588 - Demande de report des travaux de construction qui, en raison de leur forte nuisance sonore, empêchent les étudiants et les personnes en télétravail d'effectuer leurs tâches professionnelles quotidiennes en période de confinement Covid-19

3. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

M. Joé Spier, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 avril 2020

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. Avis quant à la recevabilité des 22 nouvelles demandes de pétition publique suivantes:

Demande de pétition publique 1561 - Ouverture de centres de formation sportifs et de gymnases

Demande de pétition publique 1563 - Faire vacciner toute la population avant de commencer le déconfinement

Demande de pétition publique 1564 - Imposition d'un quota de diffusion de musique "Made in Luxembourg" aux stations radios implantées au Grand-Duché du Luxembourg

Demande de pétition publique 1566 - Récupérer les jours perdus avec les enfants

Demande de pétition publique 1568 - Pétition demandant une semaine de Congé Récréatif Compensatoire suite au confinement COVID-19 pour tous les salariés du Luxembourg en 2021 ou 2022 !

Demande de pétition publique 1571 - Fledermaus oder Mensch ? Gegen übertriebenen Gebietsschutz !

Demande de pétition publique 1572 - Covid-19 - Chine - Réparation

Demande de pétition publique 1573 - Caméras de surveillance - Résidences résidentielles

Demande de pétition publique 1574 - Treizième mois du Gouvernement, des Députés et de la fonction publique

Demande de pétition publique 1575 - Meilleure surveillance des employeurs où trop de départs massifs ont lieu afin de prévenir de futurs "burn out" et mise en place de solutions - réorganisation de la charge de travail ou obligation d'engager du personnel si les employés font plus de 40H par semaine

Demande de pétition publique 1577 - Accompagnement des familles pour les personnes en fin de vie dans les hôpitaux et les maisons de soins

Demande de pétition publique 1578 - Schließung der Supermärkte ("Grande Surface") an einem Sonntag auch in Zukunft beibehalten

Demande de pétition publique 1579 - Que les prix de l'immobilier baissent afin de permettre aux jeunes, ainsi qu'aux personnes à faible revenu d'acquérir un bien immobilier au Luxembourg !

Demande de pétition publique 1580 - Confinement et déconfinement FACULTATIF pour le peuple luxembourgeois et ses frontaliers FAKULTATIVEN Confinement an Déconfinement fir d'lëtzebuergesch Bevölkerung an seng Grenzgänger FREIE WAHL zum Fortführen oder Aufhebung der Ausgangssperre

Demande de pétition publique 1581 - Pétition relative à une prise en charge du loyer commercial en cas de période exceptionnelle

Demande de pétition publique 1582 - Lors de la signature d'une pétition, rajouter l'option « approuver » ou « désapprouver » une pétition

Demande de pétition publique 1582 - Lors de la signature d'une pétition, rajouter l'option « approuver » ou « désapprouver » une pétition

Demande de pétition publique 1583 - Pédicure médicale

Demande de pétition publique 1584 - Ons nei Heemecht / Mieux vivre au Luxembourg

Demande de pétition publique 1585 - Autorisation de célébrer la messe publique avec participation des fidèles

Demande de pétition publique 1586 - Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains

Demande de pétition publique 1587 - Refus d'une vaccination forcée

Demande de pétition publique 1588 - Demande de report des travaux de construction qui, en raison de leur forte nuisance sonore, empêchent les étudiants et les personnes en télétravail d'effectuer leurs tâches professionnelles quotidiennes en période de confinement Covid-19

Remarques :

L'auteur de la pétition publique **1528** - *Campagne massive et continue de dépistage du Coronavirus SARS-CoV-2 (Covid-19),* avisée favorablement le 1er avril 2020 par la Commission des Pétitions, a demandé le retrait de sa pétition, par un courriel daté au 6 mai 2020. La suppression a été effectuée le jour même.

*

*Demande de pétition publique **1575** - Meilleure surveillance des employeurs où trop de départs massifs ont lieu afin de prévenir de futurs "burn out" et mise en place de solutions - réorganisation de la charge de travail ou obligation d'engager du personnel si les employés font plus de 40H par semaine*
Dépôt: le 26.04.2020 à 00:24
Pétitionnaire: Stéphanie Cuny

La Commission des Pétitions a avisé favorablement la présente demande lors de la présente réunion du 6 mai 2020, mais sous condition de modifier une phrase. Ainsi la phrase « Pourquoi ne pas suivre le mode de travail des pays scandinaves et ainsi compter le Luxembourg où les employés sont les plus heureux? » devrait être complétée pour écrire « Pourquoi ne pas suivre le mode de travail des pays scandinaves et **permettre** ainsi **de** compter le Luxembourg **parmi les pays** où les employés sont les plus heureux? ». N'ayant pas indiquée un numéro de téléphone, l'auteure de ladite pétition a été contactée par courriel. Une réponse de sa part n'est pas arrivée en temps utile, de sorte que, dans l'attente d'une reformulation, la demande de pétition publique 1575 est maintenue en suspens.

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 6 mai 2020 un avis positif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1561** - Ouverture de centres de formation sportifs et de gymnases*
Dépôt: le 20.04.2020 à 12:46
Pétitionnaire: José Ribeiro Teixeira
*Demande de pétition publique **1564** - Imposition d'un quota de diffusion de musique "Made in Luxembourg" aux stations radios implantées au Grand-Duché du Luxembourg*
Dépôt: le 22.04.2020 à 15:18
Pétitionnaire: William Baum

*Demande de pétition publique **1568** - Pétition demandant une semaine de Congé Récréatif Compensatoire suite au confinement COVID-19 pour tous les salariés du Luxembourg en 2021 ou 2022 !*
Dépôt: le 24.04.2020 à 10:25
Pétitionnaire: Patrick Hurst

*Demande de pétition publique **1574** - Treizième mois du Gouvernement, des Députés et de la fonction publique*
Dépôt: le 25.04.2020 à 23:34
Pétitionnaire: Maurice Tonnar

*Demande de pétition publique **1577** - Accompagnement des familles pour les personnes en fin de vie dans les hôpitaux et les maisons de soins*
Dépôt: le 27.04.2020 à 02:30
Pétitionnaire: Sylvie Ott

*Demande de pétition publique **1578** - Schließung der Supermärkte ("Grande Surface") an einem Sonntag auch in Zukunft beibehalten*
Dépôt: le 27.04.2020 à 14:05
Pétitionnaire: Olivier Delvaux

*Demande de pétition publique **1580** - Confinement et déconfinement FACULTATIF pour le peuple luxembourgeois et ses frontaliers*
FAKULTATIVEN Confinement an Déconfinement fir d'lëtzebuergesch Bevölkerung an seng Grenzgänger
FREIE WAHL zum Fortführen oder Aufhebung der Ausgangssperre
Dépôt: le 28.04.2020 à 23:47
Pétitionnaire: Gilles Franck

*Demande de pétition publique **1581** - Pétition relative à une prise en charge du loyer commercial en cas de période exceptionnelle*
Dépôt: le 29.04.2020 à 14:04
Pétitionnaire: Steven Darne

*Demande de pétition publique **1582** - Lors de la signature d'une pétition, rajouter l'option « approuver » ou « désapprouver » une pétition*
Dépôt: le 29.04.2020 à 16:47Pétitionnaire: Jean-Marc Simon

*Demande de pétition publique **1585** - Autorisation de célébrer la messe publique avec participation des fidèles*
Dépôt: le 03.05.2020 à 07:22
Pétitionnaire: Manfred Reinertz Barriera

*Demande de pétition publique **1586** - Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains*
Dépôt: le 03.05.2020 à 18:29
Pétitionnaire: Simon Schmitz

*Demande de pétition publique **1588** - Demande de report des travaux de construction qui, en raison de leur forte nuisance sonore, empêchent les étudiants et les personnes en télétravail d'effectuer leurs tâches professionnelles quotidiennes en période de confinement Covid-19*
Dépôt: le 04.05.2020 à 11:19
Pétitionnaire: Maria Comesana

*Demande de pétition publique **1543** - Légalisation du cannabis récréatif pendant le confinement*
Dépôt: le 02.04.2020 à 21:22
Pétitionnaire: Francisco Teixeira

*Demande de pétition publique **1547** - L'inscription des psychologues au registre des professions de santé*
Dépôt: le 13.04.2020 à 15:37
Pétitionnaire: Tetyana Ochkur

*Demande de pétition publique **1548** - Mesures urgents complémentaires contre le Coronavirus. Pandémie Global*
Dépôt: le 15.04.2020 à 12:21
Pétitionnaire: Gustavo Strassener

*Demande de pétition publique **1551** - Wäertschätzung vun den "Helden" vun der Corona-Kris net just a Krisen-Zäiten*
Dépôt: le 16.04.2020 à 20:49
Pétitionnaire: Claude Clemens

*Demande de pétition publique **1565** - Schouljoer den 1. September 2020 ufänken / 2 Wochen supplementären Unterrecht, fir den Ausfall am Fréijoer ze kompenséieren*
Dépôt: le 23.04.2020 à 17:39
Pétitionnaire: Alfred Groff

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 6 mai 2020 un avis négatif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1579** - Que les prix de l'immobilier baissent afin de permettre aux jeunes, ainsi qu'aux personnes à faible revenu d'acquérir un bien immobilier au Luxembourg !*
Dépôt: le 27.04.2020 à 21:02
Pétitionnaire: Jessica Da Costa Moreira

Motivation :

La demande de pétition publique 1579 est jugée similaire à la demande de pétition publique 1440 – *Pour une baisse de prix de l'immobilier au Luxembourg*. La Commission des Pétitions constate dès lors qu'elle est irrecevable en vertu de l'article 164 (3) du règlement de la Chambre des Députés qui stipule qu'« une pétition publique introduite sur le site internet de la Chambre des Députés ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction conformément au paragraphe 2. »

*Demande de pétition publique **1509** - Solidarité avec les hommes, femmes et enfants grecs. Frontière grecque.*
Dépôt: le 06.03.2020 à 11:56
Pétitionnaire: Gustavo Adolfo Strassener

Motivation :

La Commission des Pétitions juge irrecevable la demande de pétition car elle est contraire au droit international en matière de coopération ou d'intervention militaire.

PETITIONS A REFORMULER

*Demande de pétition publique **1563** - Faire vacciner toute la population avant de commencer le déconfinement*
Dépôt: le 20.04.2020 à 21:44
Pétitionnaire: Marthe Evelyne Ongono Mbah

Motivation :

Les membres de la commission demandent à l'auteure de la pétition de clarifier à l'intitulé et dans le texte de la pétition si elle exige que toute la population doit être **testée** ou si elle doit être **vaccinée**. La commission rend la pétitionnaire attentive au fait qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun vaccin contre le Covid-19.

*Demande de pétition publique **1566** - Récupérer les jours perdus avec les enfants*
Dépôt: le 24.04.2020 à 07:12
Pétitionnaire: Ricardo Manuel Magalhães Leite
Motivation :

Les membres de la commission prient l'auteur de la pétition d'ajouter une précision à l'intitulé. Le pétitionnaire pourrait en effet écrire: "Récupérer les jours perdus

avec les enfants **pendant la crise du Covid-19**". Par ailleurs, le pétitionnaire est prié d'éviter d'utiliser la forme personnelle "je", "moi", "mon enfant", "je suis"... afin que le texte de la pétition montre qu'il y a un intérêt général au lieu d'un intérêt personnel. Finalement, les membres de la commission conseillent au pétitionnaire de se faire assister par quelqu'un de son entourage pour la rédaction d'un texte modifié.

*Demande de pétition publique **1571** - Fledermaus oder Mensch ? Gegen übertriebenen Gebietsschutz !*
Dépôt: le 24.04.2020 à 20:13
Pétitionnaire: André Schmit

Motivation :

Les membres de la commission rendent le pétitionnaire attentif au fait que le facteur déclencheur des endémies qu'il cite, et notamment celle du Covid-19, n'est pas connu. Partant, le pétitionnaire ne peut pas affirmer que "Es gilt als sicher, dass die Fledermäuse Europa im Zielkreuz haben, es ist nur eine Frage der Zeit " et " An jeder Endemie.. SARS, Ebola, Marburger Virus, COVID 19 standen die Fledermäuse am Ursprung der Kette". Le pétitionnaire pourrait tout au plus utiliser une formulation plus générale, du genre "Es wird vermutet, dass..." ou "Es wird allgemein angenommen, dass...". Par ailleurs, l'auteur de la pétition est prié de clarifier son intitulé qui manque à renseigner sur l'objet de sa pétition.

*Demande de pétition publique **1572** - Covid-19 - Chine - Réparation*
Dépôt: le 25.04.2020 à 09:42
Pétitionnaire: Jacques Casanova

Motivation :

Les membres de la commission rendent le pétitionnaire attentif au fait qu'il n'est pas prouvé que la Chine soit responsable du déclenchement de la pandémie du Covid-19. Partant, et puisqu'il n'est pas possible de faire état dans une pétition de fausses affirmations, le pétitionnaire ne peut pas écrire : "Il est largement prouvé maintenant que la Chine est responsable de la situation sanitaire et économique du pays". Il pourrait tout au plus dire "Au cas où il serait prouvé que la Chine serait responsable...". Par ailleurs, le pétitionnaire est prié de formuler une phrase entière à l'endroit de l'intitulé. L'auteur de la pétition est également prié de supprimer le bout de phrase "Madame, Monsieur, bonjour". La commission demande encore de supprimer les pronoms personnels "je" et "nous", car une pétition doit refléter un intérêt général et non un intérêt personnel.

*Demande de pétition publique **1573** - Caméras de surveillance - Résidences résidentielles*
Dépôt: le 25.04.2020 à 11:59
Pétitionnaire: Micael Cardoso

Motivation :

Les membres de la commission demandent au pétitionnaire de formuler une phrase entière à l'intitulé, qui doit refléter l'objet de la pétition. Afin d'éviter le risque que le texte de la pétition se heurte à un principe d'ordre constitutionnel, notamment le droit fondamental du respect de la sphère privée, le pétitionnaire est prié de supprimer le bout de phrase "les autorités publiques ou" dans la partie

consacrée au but. Les membres de la commission demandent encore de supprimer la phrase "Que la loi soit faite".

*Demande de pétition publique **1583** - Pédicure médicale*
Dépôt: le 01.05.2020 à 19:19
Pétitionnaire: Jean Léon Erpelding

Motivation :

Les membres de la commission demandent au pétitionnaire de préciser l'objet de la pétition dans l'intitulé.

*Demande de pétition publique **1584** - Ons nei Heemecht / Mieux vivre au Luxembourg*
Dépôt: le 01.05.2020 à 22:22
Pétitionnaire: Serge et Sabine Tonnar-Stoltz

Motivation :

Le pétitionnaire est prié de faire abstraction du pronom personnel « nous ».

*Demande de pétition publique **1587** - Refus d'une vaccination forcée*
Dépôt: le 03.05.2020 à 19:02
Pétitionnaire: Guy Link

Motivation :

Les membres de la commission prient l'auteur de la pétition de préciser davantage l'intitulé de la pétition qui risque, dans sa version initiale, de mener à croire qu'une vaccination est déjà obligatoire au Luxembourg, ce qui n'est pas le cas. Le pétitionnaire pourrait écrire à l'endroit de l'intitulé: " Contre l'introduction d'une vaccination forcée".

*Demande de pétition publique **1533** - Comment préserver et protéger son emploi ? malgré les absurdes licenciements (aux diverses appellations)et en un volte-face ,changent de manière a être considéré des licenciements abusifs.Au travail,on a le droit au respect et de savoir la vérité.*
Dépôt: le 23.03.2020 à 15:32
Pétitionnaire: Jean Rodrigues

Motivation :

Après une première reformulation du texte de la pétition, la commission constate que son auteur continue à employer le pronom personnel "nous", alors qu'il faudrait le supprimer pour que la pétition ne reflète pas un intérêt de nature personnelle. La commission conseille vivement au pétitionnaire de se faire aider pour rédiger un texte modifié, afin qu'il devienne plus clair et plus facilement compréhensible.

Échange de vues

La **demande de pétition publique 1561** - *Ouverture de centres de formation sportifs et de gymnases,* est avisée positivement par la commission, sous

condition que son auteur accepte d'ajouter la précision que l'objet de sa pétition a trait à la période de crise due au Covid-19. Madame la Présidente se charge de contacter à cette fin le pétitionnaire par téléphone.

Concernant la **demande de pétition publique 1566** - *Récupérer les jours perdus avec les enfants,* une discussion est menée au sujet du besoin d'appuyer le pétitionnaire dans la rédaction de son texte. Monsieur le Député Paul Galles estime que le pétitionnaire doit être rendu attentif à la nécessité de chercher un appui rédactionnel. Monsieur le Député Gusty Graas souligne qu'un tel appui ne doit pas être fourni par les services de l'administration parlementaire.

Quant à la **demande de pétition publique 1573** - *Caméras de surveillance - Résidences résidentielles,* Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo signale que l'objet de cette pétition constitue une violation de la propriété privée et de la sphère privée, droits fondamentaux garantis par la Constitution. L'orateur estime que la Chambre des Députés ne saurait pas légiférer à ce sujet.

Monsieur le Député Gusty Graas estime que le pétitionnaire est en droit de demander les mesures contenues dans sa pétition. L'orateur cite, à titre d'exemple, un règlement communal des bâtiments qui impose aux promoteurs et aux propriétaires de prévoir des infrastructures permettant le triage des déchets. L'orateur estime qu'il y a, toute proportion gardée, une analogie entre cet exemple et la demande posée par le pétitionnaire.

Monsieur le Député Marc Hansen, tout en n'approuvant pas le fond de la pétition sous examen, est toutefois de l'avis de Monsieur le Député Gusty Graas. Il estime que la demande de pétition sous examen est recevable, étant donné qu'elle ne contient pas de fausses affirmations et demande qu'il soit légiféré en la matière.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf est aussi de l'avis des deux intervenants précédents. Il cite l'exemple de l'obligation récente faite aux propriétaires d'un logement d'installer des détecteurs de feu.

Madame la Présidente est à se demander ce qu'il convient d'entendre par « espaces souterrains » et demande s'il ne convient pas de préciser la formulation.

Monsieur le Député Gusty Graas estime qu'il s'agit d'un terme consacré, parfaitement compréhensible.

Madame la Présidente signale encore que la phrase « Que la loi soit faite » devrait être supprimée.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo maintient que l'objet de la pétition est le reflet d'un État policier. Il cite à ce propos la formulation suivante du pétitionnaire : « Les unités de surveillance doivent faire l'objet d'un audit annuel et seulement accessibles par les autorités publiques …» L'orateur est d'avis qu'une telle faculté de contrôle réservée à des autorités publiques constitue une infraction inadmissible aux libertés personnelles, c'est-à-dire à des droits fondamentaux. Monsieur le Député est d'avis qu'il n'est pas possible de modifier ces droits par le biais d'une simple loi. L'orateur estime que la seconde partie de la phrase visée, à savoir la formulation « Les unités de surveillance doivent faire l'objet d'un audit annuel et seulement accessibles […] par un sous traitant agrée par le

gouvernement ducal » serait encore admissible, mais qu'il convient absolument de supprimer la référence faite à une surveillance par les autorités publiques.

Madame la Présidente cite un exemple de nature privée et personnelle, suivant lequel une autorisation pour la surveillance des lieux est nécessaire et doit être accordée par les pouvoirs publics.

Monsieur le Député Marc Hansen fait état d'un entendement du texte de la pétition qui est différent de celui de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo. L'orateur interprète le texte comme ouvrant la possibilité de vérifier des faits en cas d'infraction et il souligne que dans un pareil cas, il n'appartient justement pas à des personnes privées de mener une vérification.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo répond à Madame la Présidente qu'une autorisation à donner est une chose différente de celle revendiquée par le pétitionnaire. Ce dernier demande un accès par les autorités publiques à des informations relatives à la sphère privée des citoyens.

L'orateur plaide en faveur d'une reformulation du texte de la pétition, qui pourrait supprimer la référence faite à la surveillance par les autorités publiques. L'orateur souligne de nouveau qu'il y a un risque d'aboutir à un État policier et que la pétition, sous sa forme initiale, est anticonstitutionnelle.

Madame la Présidente conclut que le texte de la pétition doit être reformulé sur le point soulevé par Monsieur Di Bartolomeo et que l'intitulé doit également être modifié.

La **demande de pétition publique 1582** - *Lors de la signature d'une pétition, rajouter l'option « approuver » ou « désapprouver » une pétition,* a trait au mode de fonctionnement de la Commission des Pétitions.

Madame la Députée Octavie Modert pense qu'il est utile d'intégrer la proposition contenue dans la présente demande de pétition dans les réflexions à mener sur les procédures de la Commission des Pétitions. L'oratrice signale encore une erreur d'écriture. Le pétitionnaire a voulu assurément écrire « pétition » au lieu de « piéton ».

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate qu'il y a déjà eu des demandes de pétition qui, au fait, étaient adressées à la Commission des Pétitions dans la mesure où elles concernaient les modalités de fonctionnement de la commission. Monsieur le Député estime qu'en l'occurrence, la commission est souveraine de décider de la suite à donner à de pareilles suggestions.

Monsieur le Député Paul Galles rappelle que « facebook » a récemment supprimé de son système l'option « dislike ». Toutefois, le pétitionnaire est en droit de demander ce que bon lui semble. Si 20.000 signataires soutenaient cette pétition, la commission saurait ce qu'en pensent les gens.

Monsieur le Député Marc Hansen précise que le pétitionnaire ne cherche pas à comptabiliser les votes négatifs dans le calcul relatif au seuil à atteindre pour obtenir un débat public, il veut les considérer uniquement comme l'expression d'une opinion divergente. L'orateur trouve qu'une telle approche n'est pas dépourvue d'intérêt. En tout cas, il ne s'agit pas d'une raison pour refuser la

demande de pétition. L'orateur pense aussi qu'il convient d'intégrer cette suggestion dans les discussions à mener sur les modalités de fonctionnement de la Commission des Pétitions et sur son règlement.

Madame la Présidente rappelle que pour exprimer ses opinions, les citoyens disposent du moyen du forum qui est rattaché à chaque pétition ouverte à signature.

Monsieur le Député Gusty Graas est d'avis qu'il convient d'aviser favorablement la demande de pétition sous examen, car elle ne comporte aucun élément qui permette de la refuser.

Madame la Députée Chantal Gary estime également qu'il n'y a aucune raison de refuser la présente demande de pétition.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf pense aussi qu'il convient d'accepter la pétition sous examen. Il s'agit d'un élément d'un processus démocratique.

Madame la Députée Lydia Mutsch signale qu'elle rejoint les réflexions de Monsieur le Député Marc Hansen.

Madame la Députée Octavie Modert rejoint le raisonnement de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo. La demande de pétition 1582 s'adresse à la Commission des Pétitions plutôt qu'à la Chambre des Députés. Il ne s'agit pas non plus d'une revendication qui puisse être opposable au gouvernement. L'oratrice pense qu'il convient soit de mener une discussion procédurale, soit d'accepter la présente demande de pétition.

Madame la Présidente se prononce en faveur de l'adoption de la présente demande de pétition. Elle propose encore de vérifier quel sort avait été réservé à une demande de pétition suggérant de créer une « app » pour faciliter le dépôt et la signature des pétitions. L'oratrice pense qu'il convient en parallèle d'introduire la suggestion contenue dans la présente pétition dans les réflexions à mener sur les procédures et le règlement.

La **demande de pétition publique 1543** - *Légalisation du cannabis récréatif pendant le confinement,* avait déjà été reformulée. Madame la Présidente découvre à présent un passage qu'elle estime non acceptable. Il s'agit de la réflexion que « les frontières étant fermées, tout trafic illégal est bloqué ».

Monsieur le Député Marc Hansen constate que la phrase visée figurait déjà au texte initial de la demande de pétition. Par ailleurs, l'orateur donne à considérer qu'elle reflète la raison qui semble motiver le pétitionnaire à demander une légalisation du cannabis.

Madame la Députée Octavie Modert estime qu'il convient de supprimer la phrase visée.

Monsieur le Député Paul Galles interprète la phrase visée comme se référant à une circonstance pouvant favoriser la légalisation du cannabis.

Madame la Députée Lydia Mutsch pense que la pétition dans sa version reformulée est recevable.

Madame la Présidente insiste que la phrase visée doive être supprimée. Elle

donne à considérer que le texte de la pétition sera publié et que l'on risque de s'exposer à des commentaires désobligeants dans les colonnes du site internet d'RTL.

Monsieur le Député Marc Hansen propose qu'il suffise de supprimer le terme « illégal ».

Madame la Députée Octavie Modert préfère de supprimer la phrase entière qui est visée.

Madame la Présidente propose de contacter le pétitionnaire.

Concernant la **demande de pétition publique 1586** - *Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains,* la question est soulevée de savoir s'il existe déjà la possibilité d'instruire ses enfants soi-même à domicile. Il apert qu'une telle possibilité peut exceptionnellement être autorisée, sous condition que les parents bénéficient d'une autorisation spéciale à cet effet. Dans un tel contexte, il faut qu'il y ait une raison reconnue comme valable pour autoriser l'enseignement à domicile et cet enseignement est suivi par les autorités qui gardent un contact avec la famille bénéficiaire. La commission estime que l'objectif visé par le pétitionnaire consiste à pouvoir disposer d'une alternative à l'école publique, c'est-à-dire de pouvoir aussi définir lui-même les contenus de l'enseignement à domicile. En ce sens, le pétitionnaire demande quelque chose qui n'existe pas encore et sa demande n'est dès lors pas sans objet. Partant, elle est jugée recevable.

3. Divers

Madame la Présidente informe les membres de la commission sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux améliorations urgentes qui sont apportées au volet des pétitions du site internet. L'oratrice pense qu'il sera bientôt possible d'en faire une présentation au sein de la Commission des Pétitions. En l'occurrence, les questions des langues et du partage d'une pétition sur « facebook » sont en train d'être résolues.

*

Madame la Présidente revient vers la réunion du 30 avril 2020. Elle estime que cette réunion ne fut pas dépourvue d'émotions. Madame la Présidente signale qu'elle a contacté l'auteure de la pétition 1550, qui faisait l'objet d'un intensif échange de vues, afin d'organiser une rencontre entre la pétitionnaire et Monsieur le Ministre de l'Education nationale. Madame la pétitionnaire est d'origine portugaise et elle aurait préféré se faire accompagner par un membre de la Chambre pour rencontrer Monsieur le Ministre. Or, une telle possibilité n'avait pas été retenue par la commission. Madame la Présidente estime qu'il convient de réfléchir à la manière dont on pourrait à l'avenir assurer un accompagnement de la part de la Chambre afin d'éviter que la Commission des Pétitions ne soit court-circuitée à l'occasion d'une telle démarche.

*

Madame la Présidente propose que la prochaine réunion de la Commission des Pétitions ait lieu le 13 mai 2020, afin d'offrir un suivi rapproché des pétitions en période de crise sanitaire. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo pense qu'il faudra voir si l'arrivée des nouvelles demandes de pétition publique donnera effectivement lieu à tenir une réunion à une date aussi rapprochée.
Afin d'éviter un recoupement avec une réunion d'une autre commission parlementaire, il est proposé de prévoir que la réunion projetée de la Commission des Pétitions commence à 8 heures.

Luxembourg, le 13 mai 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp